



D.1794.7.8

D.02.ME.20

Aujourd'hui vingt messidor an second de la république française à deux heures après midi pardevant moi jacques françois joseph lefebvre officier public de la commune de wizernes Sont comparus en la maison commune dominique bailly agé de quarante quatre ans et pierre joseph pétré âgé de trente trois ans tous deux domiciliés à wizernes le premier ami et le second frere de celestine pétré âgée de trente un an non mariée lesquels dominique bailly et pierre joseph pétré m'on déclaré que ladite célestine pétré est morte sans être délivrée du fruit quelle portait, chez le dit bailly qui lui avait donné asile pour faire ses couches ce matin à onze heures, d'après cette déclaration je me suis sur le champ transporté en la maison dudit bailly, je me suis assuré du décès de la dite célestine pétré et j'en ai dressé le present acte que domicnique bailly a signé avec moi le dit pétré ayant déclaré ne savoir écrire

fait en la maison commune de wizernes, jour, mois et an que dessus

J. F. J. Lefebvre officier

dominique j bailly

public